

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT SEPT FEVRIER
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures trente
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 21 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 03

Monsieur BRAIZE Jean-Michel à Monsieur BERGER Jean-François

Madame LEFANT Myriam à Madame ROSSET Emmanuelle

Monsieur PAGE Olivier à Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_02_03

TABLEAU DES POSTES AUTORISES ET DES EFFECTIFS REALISES – TPAER : MODIFICATION AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

M. le maire rappelle que le tableau des postes autorisés et des effectifs réalisés (TPAER) a été adopté le 7 avril 2022 et a fait l'objet de modifications successives au regard des évolutions des besoins de la collectivité.

Considérant qu'un agent municipal a intégré récemment le service de la police municipale dans des fonctions d'Assistant Temporaire de Police Municipale (ATPM)/Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à la suite d'une longue absence, que cet agent du cadre d'emploi des agents de maîtrise doit pouvoir bénéficier d'une mobilité interne entre son service d'affectation d'origine et le service de la police municipale,

Considérant que le service de la police municipale ne dispose que d'un seul poste d'ASVP, que ce poste déjà pourvu sera déclaré vacant très prochainement, mais qu'il appartient au cadre d'emploi des adjoints techniques,

Il est proposé au Conseil municipal de transformer ce poste d'ASVP appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques en un poste d'ATPM/ASVP ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Cette transformation n'entraînera ni création de poste supplémentaire ni suppression de poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur la modification décrite ci-dessus et conformément au tableau annexé,

DIT que le tableau des postes autorisés et des effectifs réalisés sera modifié en conséquence,

OCTROYE les budgets nécessaires à cette évolution,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 05 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
